



Originnaire de Rivière-du-Loup, Julie Goulet a étudié en sciences politiques, puis en droit à l'Université Laval. Le droit n'avait pas été envisagé dans ses choix de carrière, mais elle a aimé la philosophie et le raisonnement appliqués durant ses études ainsi qu'une forme de justice qui met de l'avant l'équité entre les personnes. « Depuis que je suis jeune, parfois sans m'en apercevoir, j'ai pris la parole pour faire valoir le point de vue des autres. En tant qu'avocate, je suis la voix et la représentante d'une autre personne et je suis capable de défendre leur perspective », soutient-elle.

Elle a fait son entrée comme stagiaire en droit au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent en 1994. Près de 30 ans plus tard, elle est toujours heureuse du choix professionnel fait jadis et travaille désormais pour le CISSS du Bas-Saint-Laurent. Dans son rôle, elle donne des conseils juridiques et accompagne des professionnelles et techniciennes, qu'elle représente au tribunal. Elle plaide des centaines de dossiers par année, principalement en protection de la jeunesse et en santé mentale. « C'est vraiment un domaine qui me passionne. Travailler avec les familles, les enfants, avec des professionnels, comme des travailleuses

sociales et techniciennes en travail social, qui œuvrent sur le terrain, c'est enrichissant. Nous faisons une différence dans la vie des enfants et de leur famille », souligne-t-elle.

Me Goulet constate qu'elle a une profession qui est maintenant majoritairement féminine, mais cela n'a pas toujours été le cas. « J'étais stagiaire et j'étais enceinte de mon premier enfant. C'était rare à l'époque. Je peux témoigner de la capacité des femmes à mener une carrière, avoir une famille et se livrer à d'autres activités tout en essayant de trouver un équilibre dans tout cela. C'est possible d'être une femme, de faire un métier très prenant et de ne pas toujours être dans les compromis sur sa vie personnelle », mentionne-t-elle.

Dans ses activités sociales, Me Goulet pense avoir œuvré à l'avancement des droits des femmes. « J'ai revendiqué notre place aussi dans les activités connexes comme dans les sports. J'ai souvent été confrontée au fait que les garçons ou jeunes hommes passaient avant nous. Ils avaient les meilleures heures d'entraînement, les plus beaux terrains... quand je dis que je parle parfois au nom d'autres personnes, quand j'étais aux études, je revendiquais par exemple d'avoir de meilleurs terrains pour les filles, pour que ce soit équitable avec les garçons », dit-elle.

Au niveau des lois, Me Goulet rapporte qu'il y a eu dans les dernières années une évolution qui prend davantage en compte les droits des femmes. « En protection de la jeunesse, l'exposition d'un enfant à de la violence conjugale est désormais reconnue comme étant un motif où la sécurité et le développement d'un enfant peuvent être compromis. Ce n'était pas clairement énoncé ainsi par le passé. Dans le domaine du droit et des tribunaux, on tient de plus en plus compte de ce phénomène et de ses répercussions. Il y a aussi maintenant des tribunaux spécialisés en violence conjugale dans les causes criminelles. Puis, d'autres lois tiennent aussi compte désormais de la violence conjugale lorsque vient le temps de prendre des mesures lors de la séparation d'un couple, par exemple », dit-elle.

Ainsi, l'avocate à la Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques contribue, par son parcours et par son rôle au quotidien, au respect et à l'avancement des droits des personnes plus vulnérables.